



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

REGLEMENT SPORTS COLLECTIFS 2018 /2019

1 LICENCES

Pour pouvoir jouer vous devez présenter impérativement deux documents :

- 1 Licence FFSU 2018/2019 (version papier ou numérique)
- 2 Carte d'étudiant pour pouvoir justifier de votre statut d'étudiant.

- Faute de présentation de l'une ou de ces pièces l'étudiant ne pourra prendre part à la rencontre.
- Le responsable d'équipe est tenu de présenter un listing de ses joueurs si les licences ne sont pas encore imprimées.

TOUT DEFAUT DE LICENCE ENTRAINERA MATCH PERDU PAR PENALITE DES LE 1^{er} MATCH AINSI QU'UNE AMENDE DE 10 € par joueur non licencié.

Toutes les licences sont saisies sur internet.

Les A.S. devront impérativement faire la saisie avant la présence des joueurs sur le terrain.
Seuls les étudiants enregistrés sur internet sont effectivement licenciés.

Si un étudiant souhaite s'investir auprès d'une équipe alors qu'il n'est pas licencié sportif, il doit s'enregistrer en licence dirigeant (gratuite) de manière à être couvert pendant les mes matchs et lors des trajets pour se rendre aux installations.

De la même manière, un étudiant souhaitant arbitrer ou se former à l'arbitrage doit s'enregistrer en licence arbitre (gratuite) pour les mêmes raisons que précédemment

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet :** www.sport-u-occitanie.com



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

2 CALENDRIERS / RESULTATS / CLASSEMENT/ FEUILLES DE MATCH

A consulter sur notre site internet, réactualisé en temps réel, à l'adresse suivante :

www.sport-u-occitanie.com

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site internet. Elles doivent être complètement remplies et envoyées à la Ligue dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).

En cas d'absence d'arbitre, l'équipe vainqueur enverra obligatoirement la feuille de match dès la fin de la rencontre à la Ligue (site Montpellier)

- En cas de match nul, l'équipe citée en premier est responsable de cet envoi.
- Un match sans résultat = match perdu par pénalité pour les deux équipes.

3 ARBITRAGE

Règle 6.15 : les officiels des rencontres sont désignés par la Ligue.

L'absence d'un officiel désigné ENTRAINERA LES DISPOSITIONS ci-dessous :

BASKET – HAND – VOLLEY – FOOT

Les deux responsables d'équipes peuvent dans ce cas s'entendre pour confier l'arbitrage à deux personnes (1 de chaque équipe) et 1 personne pour le VB, en possession soit de la Capacité Universitaire d'Arbitre niveau 1 délivrée par la Ligue Montpellier, soit d'un diplôme fédéral d'arbitrage.

A défaut d'accord, il est procédé à un tirage au sort entre les personnes proposées par les deux parties.

Dans tous les cas, l'arbitre choisi dispose pour la rencontre de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet :** www.sport-u-occitanie.com



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

SI PAS D'ACCORD POSSIBLE REPORT DE LA RENCONTRE

RUGBY = SI PAS D'ARBITRE OFFICIEL PRESENT REPORT DE LA RENCONTRE

Attention !!! dans le cas ou des joueurs d'une équipe ne se conforment pas au règlement intérieur de la structure sportive accueillant la rencontre, l'arbitre dispose de toutes les prérogatives pour arrêter le match et déclarer l'équipe concernée perdante.

4 HORAIRES

Nous vous demandons d'observer strictement les horaires par respect pour les équipes adverses, les arbitres et les utilisateurs suivants des installations.

RAPPEL : Les horaires (H) fixés sur le calendrier sont ceux D'ACCES AUX INSTALLATIONS, pour le football et le rugby.

L'heure à laquelle vous êtes convoqué(e)s correspond à l'heure du début du créneau alloué. Vous avez 20 mn pour remplir la feuille de match.

La rencontre doit commencer à **H+20mn maximum**, en cas de retard d'une ou des équipes, l'arbitre peut aménager les horaires (temps de jeux, repos etc...) avec accord préalable des capitaines, sans pour autant déborder sur les créneaux alloués, sauf accord des responsables des installations.

5 REPORT

Il ne peut y avoir de report pour les deux premières journées du championnat

1° Demander à l'équipe adverse son accord, au moins 48 heures ouvrables avant la rencontre. Si pas d'accord la rencontre se joue, ou forfait. Si accord ...

2° Aviser par mail et téléphone la Ligue de sa volonté de reporter un match et ce au moins 48 heures ouvrables avant la rencontre (passé ce délai il est inutile de demander un report, soit le match se joue, soit un forfait est déclaré).

3° Trouver, avec l'équipe adverse, une date de report dans les 3 semaines suivant la programmation initiale de la rencontre.

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet :** www.sport-u-occitanie.com



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

4° Aviser la Ligue de l'éventuel ou non accord trouvé.

Tout report non joué dans le délai de 3 semaines à partir de la date prévue de la rencontre sera sanctionné par un forfait ainsi qu'une amende de 50 € pour l'équipe demandeuse du report.

6 FORFAITS

Le forfait d'une équipe sera enregistré dans tous les cas où les joueurs requis par le règlement ne peuvent commencer le match 20 mn après l'heure fixée.

En l'absence de tout accord l'équipe qui ne peut aligner à l'heure (H+20mn) le nombre de joueurs nécessaire au déroulement de la rencontre sera déclarée forfait.

Un forfait sera prononcé si une équipe ne peut présenter le nombre minimum autorisé par le règlement à H +20 mn.

Tout forfait déclaré sera pénalisé par une amende de 30 € et match perdu par pénalité (Forfait 0 point).

Deux forfaits au cours de la même compétition entraîneront un FORFAIT GENERAL ainsi qu'une amende de 100 €.

L'indemnité d'arbitrage pour un forfait déclaré après 12 H le jour même du match sera facturée.

En cas de forfait non déclaré, l'équipe concernée paiera :

- Les frais d'arbitrage
- Les frais de déplacement de l'équipe adverse
- Une amende de 100 € à la Ligue.

7 TENUE

Tous les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique numéroté et si possible aux couleurs de l'Association Sportive.

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet :** www.sport-u-occitanie.com



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

8 RECLAMATIONS

Pour être prise en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match, avec un rapport éventuel de l'arbitre. En aucun cas, réserves ou réclamations ne peuvent justifier un refus de jouer ou le non déroulement d'un match.

9 EQUIPES MULTIPLES

Lorsqu'une A.S. inscrit plusieurs équipes dans le même sport, le passage des étudiants d'une équipe à l'autre est limité selon les modalités suivantes :

- Equipes dans le même championnat : interdiction de passer d'une équipe à l'autre. Possibilité de faire passer 1 seule fois lors du championnat en cours, deux joueurs d'une équipe à l'autre (le premier match de chaque équipe établira la liste des joueurs composants cette même équipe). Ces listes seront consultables sur le site internet de la Ligue.
- Equipes en divisions différentes : interdiction de jouer en division inférieure si 2 matches joués dans la division supérieure.

10 INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Versées automatiquement aux associations sportives, au vu de la feuille de match, selon le barème voté en assemblée générale.

11 SUPPORTERS

Les supporters de chaque équipe sont sous la responsabilité de cette dernière et de son capitaine durant tout leur temps de présence sur les installations. Ils doivent se conformer aux règlements intérieurs des structures accueillant les rencontres sportives.

Tout débordement, incivilité, dégradation et autres désagrément occasionné par des supporters sera imputé à l'équipe d'appartenance, la sanction sera déterminée en fonction de la gravité de la faute avérée.

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet :** www.sport-u-occitanie.com



LIGUE OCCITANIE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

Dans le cas où les supporters des deux camps commettent des infractions aux règlements, les deux équipes pourront être sanctionnées simultanément et de manière semblable.

12 ETAT D'ESPRIT

Les étudiants engagés dans les différents championnats étant tous des représentants de la FF SportU, ils se doivent de respecter un état d'esprit sportif et fair-play nécessaire au bon déroulement des rencontres et des championnats.

Le respect des arbitres par les joueurs et coaches est fondamental, aucun débordement vis-à-vis d'eux ne sera toléré, et cela à tous les niveaux.

De la même manière les comportements responsables et citoyens sont nécessaires à la collaboration entre la Ligue, les A.S. et les structures d'accueil, il est donc recommandé à tous les étudiants d'avoir une attitude exemplaire sur les terrains et en dehors.

Alexandre JOURDA
Directeur Régional

Ligue Occitanie du Sport Universitaire Montpellier

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18

Email : montpellier@sport-u.com – **Site Internet** : www.sport-u-occitanie.com